

EDITORIAL

SNES COTE D'OR

Darcos fait l'embrouille, Sarkozy nous insulte

Difficile d'y voir clair dans les projets ministériels, que ce soit sur le lycée, la formation des maîtres ou l'enseignement supérieur. D'annonces tonitruantes en reculs hésitants ou manœuvriers, de reports affirmés en application camouflée mais réelle, la situation est à dessein rendue confuse.

Ainsi sur le lycée, la consultation des conseils de la vie lycéenne est rédigée pour obtenir les réponses souhaitées et les personnels sont écartés des réunions pour que les élus lycéens n'entendent que le dogme officiel. Dans la même logique, les nouveaux programmes de mathématiques de seconde sont formatés pour se couler dans cette "réforme" que nous combattons et la consultation des professeurs n'est qu'un petit leurre.

Sur la formation des enseignants, derrière un report annoncé, se met en place la mastérisation. Si pour 2009/2010, le maintien des épreuves actuelles des concours et l'ouverture des inscriptions en IUFM ont été imposés au ministère, les incertitudes demeurent pour les conditions d'inscription en IUFM et aux concours, leur préparation et l'année de stage rémunérée à l'issue des concours.

Dans le brouillard, gardons le cap

Tenter de démobiliser en laissant croire à des concessions, de diviser en proposant de honteux "donnant-donnant" où par exemple une revalorisation salariale de certains serait payée par la suppression de postes, les ficelles sont grossières. Elles ne nous feront pas oublier nos revendications sur ces questions: **restitution des postes supprimés, abandon définitif du projet Darcos sur le lycée, retrait de la "réforme" des concours et de la formation des enseignants.**

De plus, N. Sarkozy vient de nous insulter en déclarant lors d'une visite dans un lycée que depuis 30 ans les recrutements d'enseignants visaient la quantité plus que la qualité. Qu'il ne compte pas trouver au SNES ou à la FSU des volontaires pour opposer l'une et l'autre ! Au contraire, nous revendiquons pour la qualité du service public d'éducation, à tous les niveaux, des enseignants bien formés, qualifiés et en nombre suffisant. En défendant le maintien d'une véritable formation disciplinaire et professionnelle, le maintien de l'année de fonctionnaire stagiaire rémunérée qui existe actuellement, ainsi que l'exigence de pré-recrutements, en refusant d'opposer premier et second degrés, **nous restons mobilisés dans l'unité pour la satisfaction de nos revendications.**

Le secrétariat départemental du SNES-FSU

Spécial Côte d'Or n°4 supplément n°1
au n°67 d'avril 2009

Edito.....	P. 1
Médiateurs de réussite scolaire Portail unique orientation active	P. 2
Renouvellement du bureau départemental du Snés.....	P. 3
Liste soutenue par Ecole Emancipée.....	p 3 & 4
Liste Pour le Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant.....	p. 5 & 6
Liste ouverte pour une section départementale du SNES active démocratique, unitaire.....	p. 7 & 8
1er mai	P 8

SNES COTE D'OR

MEDIATEURS DE REUSSITE SCOLAIRE

DISPOSITIF SCANDALEUX !

Depuis peu sont arrivés dans certains de nos établissements des « médiateurs de réussite scolaire ».

Leurs missions : « la lutte contre l'absentéisme et le décrochage en créant un lien fort avec les familles », « l'aide à la parentalité », l'établissement de « relations avec les collectivités locales, les associations de quartier spécialisées dans l'accompagnement social (...) »

Ces missions ne sont pas nouvelles et recoupent pour l'essentiel celles des CPE et des assistants sociaux.

Quelques chiffres pour recadrer le débat :

- Postes au concours de recrutement des CPE en 2009 : 200.
- Assistants sociaux : depuis 7 ans, 20 postes créés. Besoins chiffrés par l'ensemble des organisations syndicales : 4 700.
- « Médiateurs de réussite scolaire » : 5 000 postes.

Qualifications : « connaître les problématiques familiales et faire preuve de qualités relationnelles. La résidence dans un quartier relevant de la politique de la ville peut constituer un atout dans leur éligibilité. »

Vivier : Pôle Emploi, inépuisable.

Recrutement : par l'établissement, sur contrat « aidé » (!), pour un an, deux au maximum.

Après : retour à la case départ.

Salaire : 622,70 € par mois pour 20 heures / semaine.

Formation : à ce jour, une journée d'accueil et d'information sur le fonctionnement d'un établissement scolaire.

Il s'agit, au travers du recrutement de ces « médiateurs », de faire assurer par des personnels précaires, sous rémunérés, non formés et non qualifiés, des missions qui sont celles de personnels statutaires (CPE et assistants sociaux) dont on est en train de planifier l'extinction des corps par le tarissement délibéré du recrutement.

Il n'y a là que

- mépris pour nos collègues CPE et assistants sociaux dont le ministère piétine allègrement la qualification,
- mépris pour les personnes recrutées comme « médiateurs », honteusement exploitées, de qui on exige, pour un salaire de misère, un travail qualifié sans qu'elles n'aient les qualifications requises, et à qui on n'offre comme perspective que le retour au chômage,
- mépris pour les élèves et les familles en proie à des difficultés sociales auxquelles un tel dispositif ne peut en aucun cas remédier.

C'est pourquoi le congrès national du SNES qui vient de se tenir à Perpignan a adopté à l'unanimité une motion qui se termine ainsi :

« Le congrès du SNES appelle l'ensemble des personnels :

- à s'opposer à cette mesure
- à signer massivement la pétition
- à faire voter contre ce recrutement dans les CA d'établissement support
- à faire voter dans tous les CA des motions s'opposant à ce recrutement
- à se mobiliser pour obtenir les recrutements nécessaires en personnel titulaire et qualifié (CPE, Assistantes sociales) permettant

de fonctionner en équipe éducative complète.

Là où les recrutements ont eu lieu, le congrès du SNES appelle l'ensemble des personnels à refuser de voir confier à ces personnels la responsabilité de missions de suivi et d'accompagnement des élèves absentéistes qui sont du ressort de personnels CPE et Assistantes sociales. »

Bien sûr, si le SNES est totalement opposé à ce dispositif, il ne s'oppose pas aux personnes recrutées dans ce cadre et il les aidera à faire valoir leurs droits, comme il aide les autres personnels précaires.

Signez les pétitions aux adresses suivantes :

<http://www.snuasfp-fsu.org/SIGNEZ-LA-PETITION-CONTRE-LE>

<http://www.snes.edu/petitions/?petition=11>

PORTAIL UNIQUE ORIENTATION ACTIVE : où est le progrès ?

Quelques échos des lycées qui ont testé le portail unique d'inscription post-bac, dans le cadre de la procédure intitulée « orientation active »*, destinée soi-disant à responsabiliser davantage l'élève face à ses choix d'étude et à l'aiguiller de façon plus efficace vers des voies qui lui correspondent...

*Pour plus de détails, se reporter au bulletin Spécial Côte d'Or de Mars 2009, à l'article intitulé : « Orientation active et portail unique d'inscription : le parcours du combattant ! » ou sur le site du S2 : <http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2981>

TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER ... la même chose !

Un premier constat : beaucoup de travail en plus, dans un délai très court, pour tous les professeurs de terminale et les personnels administratifs : des avis à formuler pour **tous** les élèves de terminale, y compris ceux qui ne demandent que des formations universitaires, alors que ce n'était pas le cas avant, et davantage de vœux émis par les candidats : la possibilité de faire 36 vœux les a incités à en faire plus qu'à l'ordinaire, surtout pour les indécis !

VŒUX MULTIPLES, AVIS UNIQUE au détriment du candidat !

Les collègues ont formulé un seul et même avis sur tous les vœux du candidat, alors qu'avant, sur les dossiers-papier, la formulation des avis était souvent nuancée selon la formation demandée. Chaque professeur a saisi son avis sans savoir ce que ses collègues avaient mis pour le même élève, ce qui peut induire un dossier plus hétérogène, et donc plus difficile à évaluer lors des commissions de recrutement.

L'AVIS DU PROFESSEUR DE FRANÇAIS : superflu !

Le logiciel « Admission-post-bac », dans sa rigueur toute informatique, n'a donné un code d'accès qu'aux professeurs enseignant en terminale : les professeurs de français qui, autrefois, reproduisaient l'avis du livret sco-

(Suite page 3)

(Suite de la page 2)

laire de 1^{ère} sur les dossiers de candidature, n'ont pas pu le faire cette année ! Donc, pas d'avis sur le niveau d'expression écrite et orale... Le comble : les professeurs de français n'ont même pas pu donner leur avis sur les candidatures aux classes prépa littéraires pour les élèves venant de séries autres que L !

LE PROFESSEUR PRINCIPAL, un substitut du Chef d'Etablissement

Dans certains gros lycées, les Chefs d'Etablissement qui auraient dû, eux aussi, formuler un avis définitif pour de multiples candidatures dans un temps très court (un week-end parfois !), ont demandé aux professeurs principaux de mettre eux-mêmes cet avis synthétique, en leur âme et conscience, dans un emplacement intitulé « avis du

Chef d'Etablissement ». Cet avis final était, auparavant, déterminé en conseil de classe par l'ensemble de l'équipe pédagogique, il est désormais saisi en fin de procédure par un seul individu, sans que l'équipe éducative en ait connaissance !

LE CENTRE DE DOCUMENTATION : Imprim'Service !

Les candidats étant tenus d'imprimer eux-mêmes leurs fiches de vœux (1 fiche/vœu), sont allés demander ce service au professeur documentaliste qui a dû dédier une bonne partie de son temps de travail à imprimer ces fameuses fiches, en lieu et place de ses tâches documentaires et pédagogiques habituelles !

C'est ce qu'on appelle une évolution positive du système, grâce à l'informatique, et une meilleure prise en charge de l'orientation de l'élève : à vous d'en juger !■

Renouvellement du bureau départemental du SNES

Le bureau départemental élu en 2007 achève son mandat de 2 ans. Le scrutin pour le renouvellement de ses membres aura lieu en mai 2009 en même temps que les élections académique et nationales. Le bulletin de vote à utiliser est publié dans le bulletin académique d'avril 2009 ; il comporte une partie « Côte d'or » où les syndiqués de Côte d'or ont à choisir une liste départementale. La répartition des 11 sièges du bureau départemental se fera proportionnellement aux suffrages obtenus par les 3 listes. Puis le nouveau bureau élira en son sein le secrétariat départemental.

Vous trouverez ci-dessous les trois textes d'orientation avec les listes des candidats■

LISTE OUVERTE SOUTENUE PAR L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

Dans le cadre du dernier congrès académique, seuls ¼ des syndiqués se sont, par leur vote, exprimés pour approuver ou non les différents rapports d'activités. Le constat est donc clair : 75% des syndiqués sont restés en dehors de discussions et de votes qui ont, à la fois, tenté de dresser le bilan des deux années écoulées et de proposer des orientations pour la période à venir.

Il est urgent d'inverser la tendance. Impliquer le plus de syndiqués possible dans la vie et les luttes de leur syndicat doit être une des priorités du futur secrétariat départemental. Le cadre de cette implication ne peut être que celui des S1, qu'il faut tenter de reconstruire. Dans l'ensemble des établissements, les S1 existant et fonctionnant réellement sont peu nombreux et beaucoup de syndiqués restent isolés ou inorganisés. Pourtant, et ceux qui, depuis 4 ou 5 ans ont « tourné » dans les établissements pour mener des débats sur telle ou telle question ou réforme, le savent : la volonté militante, les convictions, la disponibilité sont réelles parmi les syndiqués. Mais, le sentiment d'isolement, les difficultés d'intervention syndicale dans les établissements sont des données lourdes. D'autant qu'avec l'autonomie galopante dont profitent certains chefs d'établissements, les remises en cause sournoise du droit syndical se multiplient. Nos collègues syndiqués, organisés ou non ont besoin, plus souvent qu'on ne le croit, d'un coup de main

« extérieur » à l'établissement pour tenir des AG ou des heures syndicales. Tout simplement pour réapprendre à s'organiser ou à reprendre confiance en eux. L'expérience, les réflexes militants existent dans notre syndicat, il ne manque que de les collectiviser, de les faire passer d'une génération à une autre, d'un établissement à un autre.

De même, faire circuler le débat est aujourd'hui impératif. La presse syndicale n'y suffit pas. Rien ne remplace le contact humain, direct : une AG d'établissement, une réunion sur tel ou tel sujet ou réforme est souvent plus utile, plus vivante, plus efficace pour les mobilisations que des kilomètres de textes.

Chaque syndiqué devrait pouvoir s'appropriier l'ensemble des projets de réforme ou des discussions de fond. D'autant que la profession est confrontée à des attaques frontales. Nous sentons tous que si le projet libéral pour l'École venait à triompher, le métier d'enseignant, dans quelques années, ne ressemblerait plus (pour le pire) à celui que nous avons choisi d'exercer.

Le SNES doit se disposer pour gagner la bataille de l'École. A-t-il pris la mesure de la gravité de la situation ? Nous ne le cacherons pas, nous avons quelques inquiétudes.

(Suite page 4)

LISTE OUVERTE SOUTENUE PAR L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

(Suite de la page 3)

La réformes de lycées : Depuis le mois de juin 2008, l'École Émancipée avec d'autres sensibilités du SNES avait condamné les formes mêmes de la consultation. Les syndicats s'étaient vu, pour participer aux tables rondes, contraints de signer un texte « les 16 points de convergences », reconnaissant la nécessité de l'autonomie des lycées, de l'enseignement sous forme de modules, etc. Nous avons condamné cette signature. La sensibilité majoritaire du SNES nous expliquait, elle, que c'était la seule façon d'être « associé » aux « négociations » avant de reconnaître, en octobre, que le SNES se faisait balader par le gouvernement puis d'enfin condamner la signature des 16 points de convergence, lors du congrès académique, il y a quelques semaines...

En décembre 2008, le gouvernement a annoncé le report de la réforme des lycées. Cela ne l'empêche pas de tenter de refaire passer par la bande la même réforme, sous forme d'« expérimentation » dans tel ou tel lycée ou sous forme d'« enquêtes » pour le moins « orientées » à destination des lycéens. Nous répétons depuis lors qu'il ne fallait pas se contenter du « report » mais clairement affirmer que le SNES demandait l'abrogation de la réforme et mobiliser en ce sens. Encore une fois la majorité a basculé sur cette position au congrès académique. Tout cela constitue des points d'appui et nous nous réjouissons que l'École Émancipée comme d'autres sensibilités minoritaires ait pu finir par entraîner la majorité académique du SNES sur des positions plus combatives.

Cependant, bien des inquiétudes demeurent :

- **Sur la réforme Péresse**, (masterisation du recrutement des enseignants à BAC + 5), la position de la majorité du SNES est peu compréhensible et peu opératoire : condamnant certains aspects de la réforme, se réjouissant de son « report » elle ne demande pourtant pas son retrait car elle se prononce positivement pour le recrutement à BAC + 5, le présentant comme une revalorisation du métier. Telle n'est pas notre analyse. Rallonger le temps d'étude pour passer les concours alors que nombre d'étudiants ont de plus en plus de mal à les financer ? Revaloriser le recrutement, mais laisser les salaires stagner depuis des années ? Sur la masterisation le SNES est resté bien discret. Combien de réunions d'informations, de stages syndicaux ont été tenus sur cette question ? Qu'en pense la majorité des syndiqués ? Qu'en pensent plus largement les collègues ? Sur une telle question centrale pour l'avenir de la profession, le futur secrétariat départemental devra organiser une information digne de ce nom et impliquer syndiqués et collègues dans la discussion de fond. En attendant, enseignants du supérieur, étudiants, lycéens, continuent de se battre...seuls.

- Une discussion d'un autre ordre commence à se développer dans le SNES, celle de la **recomposition syndicale**. Il n'est pas possible ici d'en développer les tenants et aboutissants. Mais il nous semble qu'elle est pour le moins bien mal enga-

gée si l'on s'en réfère aux documents de la majorité nationale car, le point d'arrivée de la recomposition est déjà annoncé : une fusion de la FSU, fédération à laquelle appartient le SNES avec la CGT. La discussion sur la recomposition syndicale est une chose sérieuse et le préalable est d'y impliquer l'ensemble des syndiqués. Là encore le futur secrétariat départemental devra tout faire pour que cette discussion se fasse dans la transparence en veillant à ce que tous les syndiqués aient les tenants et les aboutissants et puissent être tenus au courant des différentes orientations en présence. Les formes, stages ou réunions d'établissement, sont à trouver.

- Enfin, nous ne pouvons que faire part de notre profond désaccord avec ce qui est défendu par la majorité syndicale : un secrétaire national unique ce qui met fin à la collégialité dans l'animation du syndicat et un congrès qui se tiendra dorénavant non plus tous les deux ans, mais tous les trois ans. Chose aggravante, les élus pouvant exercer trois mandats consécutifs, ils peuvent donc être élus pour ... 9 ans, un rythme de sénateur ! Dont acte. A contrario nous pensons que les mandats doivent « tourner » plus souvent, ce qui suppose de faire le pari du renouvellement, de la formation, de la collégialité des décisions, de la transparence, de la démocratie la plus « participative » dans toutes les instances syndicales. C'est-ce que nous appelons de nos vœux, c'est aussi ce que nous nous proposons de construire dans le futur secrétariat départemental.

Nous sommes convaincus que le futur secrétariat départemental sera celui de la croisée des chemins. Nous avons, syndicalement perdu beaucoup de combats et les quelques « victoires » récentes : report de la réforme des lycées, de la loi Péresse, restent inachevées et fragiles. Ce qui est déjà là - la situation scandaleuse des TZR où par le mouvement bien peu seront affectés sur des postes fixes tandis que la majorité effectuera ses remplacements sur une zone départementale - ; ce qui se profile - la fin programmée du paritarisme, les postes à profil - annonce, à moins d'un sursaut, un horizon sombre. **Devant ce qui n'est, ni plus, ni moins, qu'un projet de démantèlement général du Service Public de l'Éducation Nationale, il nous reste à préparer, dans l'unité, la révolte générale de tous les personnels de l'Éducation Nationale.**

Thierry Desanti (collège de Sombornon)

Chantal Besse (collège Sombornon)

Loïc Demay (Chevigny St Sauveur)

Véronique Martin (lycée H. Fontaine)

Marie Saucourt (collège de Saulieu)

Gérard Cothenet (retraité)

Yvette Fabre (retraîtée)

Jacques Thomas (retraité)

LISTE POUR LA RECONQUÊTE D'UN SYNDICALISME INDÉPENDANT

**Pour le retrait définitif de la réforme des lycées,
contre la semestrialisation,
pour le retrait de la réforme Darcos - Péresse des concours de recrutement,
pour le maintien de l'année de fonctionnaire stagiaire rémunérée**

Notre participation au secrétariat départemental du SNES Côte d'Or s'étant révélée positive, nous avons proposé à la liste majoritaire de discuter en vue de la constitution d'une liste commune pour le renouvellement du bureau départemental. Cette démarche n'ayant pu aboutir, nous déposons la liste ci-dessous car nous pensons qu'à tous les niveaux du syndicat, nous avons besoin que l'orientation défendue soit clairement définie.

L'orientation de la liste PRSI au niveau départemental est bien sûr la même que celle défendue aux niveaux académique et national, c'est pourquoi nous reprendrons en grande partie le texte déposé au niveau académique.

Le congrès national du SNES vient de se tenir. Il a adopté la demande d'abandon de la réforme des lycées et d'abandon du projet de réforme des concours. On peut s'en réjouir car ces mots d'ordre correspondent aux revendications de la majorité de nos collègues.

Cependant, malgré l'adoption de ces mots d'ordre, une vive discussion a eu lieu durant tout le congrès entre le secrétariat général et de très nombreux délégués. En effet, les motions proposées au congrès par le secrétariat général comportent des propositions contradictoires avec la demande d'abandon des réformes.

Nous portons à la connaissance des syndiqués les faits suivants.

La semestrialisation a été rejetée

Face à la mobilisation des enseignants et des lycéens, Xavier Darcos a dû le 15 décembre annoncer le report de sa réforme des lycées, dont l'un des éléments principaux était les « modules » semestriels.

Alors que la majorité des interventions en commission allait clairement dans le sens du refus de la semestrialisation, le secrétariat général a tenu absolument à laisser dans le texte des formulations qui ne fermaient pas la porte à toute perspective de semestrialisation (au motif que c'était l'objet de discussions avec le ministère !)

L'académie de Lille a alors présenté un amendement clair proposant de « Remplacer le premier paragraphe par : « Le SNES refuse toute forme de semestrialisation (organisation des enseignements, organisation administrative,...) ». Les élus PRSI, comme de

nombreux délégués de toutes académies et toutes tendances (dont ceux de Dijon, mandatés par le congrès académique de Château-Chinon) ont soutenu ce texte, qui a été adopté par un vote par mandats.

Le secrétariat général revient sur le vote

Le lendemain le secrétariat général a fait état du fait que deux académies avaient déclaré s'être trompées dans leur vote et a demandé un nouveau vote du congrès. Après deux heures de discussions et trois votes sur la procédure, le secrétariat général a arraché au congrès un vote de correction du résultat par 229 pour, 197 contre, 6 abstentions et 10 refus de vote.

L'amendement qui était adopté a ainsi été déclaré refusé.

Pour notre part nous considérons que le recours à de tels procédés, qui plus est à la veille de nouvelles rencontres avec Darcos, affaiblit tout le syndicat, alors que les tentatives d'expérimentation de la réforme se multiplient.

L'enjeu de la semestrialisation

Xavier Darcos a proposé une réforme des lycées dont « la brique de base » était des modules semestriels. Cela permettait de réduire l'enseignement d'une discipline à un semestre, mettre les disciplines en concurrence les unes avec les autres, en faire disparaître certaines, et en fin de compte, supprimer des milliers de postes d'enseignants.

Avec la semestrialisation, les enseignants feraient deux « rentrées » par an, connaîtraient moins bien les élèves qui, eux, recevraient un enseignement aux contenus nécessairement appauvris. Cela n'a jamais été une revendication des collègues, ni du SNES.

Comment comprendre alors que le secrétariat général du SNES ait combattu, et de quelle façon, l'amendement qui condamnait le recours à la semestrialisation ?

Pour le retrait de la réforme des concours, pour la défense de l'année de stage rémunérée

On retrouve les mêmes ambiguïtés dans la discussion sur le projet de réforme des concours. Depuis plus de deux mois maintenant, enseignants du supérieur et étudiants sont mobilisés pour le retrait définitif de la réforme Darcos-Péresse de la formation des maîtres et l'ouverture de négociations.

(Suite page 6)

LISTE POUR LA RECONQUÊTE D'UN SYNDICALISME INDÉPENDANT

(Suite de la page 5)

La position de la direction du SNES vient certes d'évaluer : « *Même si le gouvernement a été contraint de reculer, nous sommes encore loin des propositions défendues par le SNES. Pour cette raison le SNES demande l'abandon de la réforme actuelle...* ».

Cependant, on constate que le secrétariat national continue à s'inscrire dans le schéma fixé par le gouvernement : il revendique que le recrutement des enseignants ait lieu *après* l'obtention du master (donc allongement des études) mais ne fait aucun préalable ni des pré-recrutements (amendement rejeté), ni du rétablissement des postes supprimés. D'autre part il a introduit dans le texte l'idée selon laquelle les futurs masters comporteraient des « *stages d'observation ou de pratique accompagnée avant le recrutement* ».

Des stages, *avant* le concours, n'est-ce pas justement ce que préconise Darcos, qui propose des périodes de 108 heures (3h X 36 semaines) au cours desquelles les futurs enseignants effectueraient des remplacements rémunérés 3000 euros *par an* ? Le ministre cherche ainsi à supprimer l'année de stage rémunérée qui a lieu *après* le concours, pour supprimer 4500 postes d'enseignants stagiaires et des milliers de postes de formateurs. Comment comprendre que le secrétariat général fasse sienne une telle demande ?

Pour les revendications

Deux journées de grève et de manifestations viennent de se dérouler les 29 janvier et 19 mars, rassemblant des millions de salariés dans l'unité. Le gouvernement persiste dans sa politique qui conduit à la montée du chômage, dans sa politique de contre-réformes et de casse des services publics.

Nous avons soumis au congrès la proposition suivante : « *Dans une telle situation, le congrès considère qu'une nouvelle journée d'action ou des actions spectaculaires ne permettent pas de résoudre le problème posé. En Guadeloupe et en Martinique une grève générale victorieuse vient de se dérouler. Le congrès considère que le moment est venu de rassembler les personnels en assemblées générales et de faire la proposition de la grève jusqu'à satisfaction* ».

Nul doute que la majorité des syndiqués du SNES, comme tous les enseignants, comme tous les salariés, veulent arrêter les coups portés par le gouvernement et, après les reculs sur le report de la réforme des lycées, en obtenir d'autres.

Pour une position syndicale sans équivoque :

- Pour le retrait de la réforme des lycées, le refus de son « expérimentation », contre la semestrialisation,
- Pour le retrait du projet de masterisation des concours, contre les stages avant le concours, pour le maintien de l'année de fonctionnaire stagiaire rémunérée,
- Pour le rétablissement des 13 500 postes supprimés,
- Pour la défense de nos statuts, garantis par les décrets de 1950, continuellement attaqués,
- Pour les salaires, contre le salaire au mérite, pour le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, non à une revalorisation de quelques uns financée par le blocage des salaires de tous et les suppressions de postes,
- Pour la laïcité, fonds publics à la seule école laïque,

Pour le renouvellement du Bureau Départemental
de la Côte d'Or,
comme pour la CA académique et la CA nationale,
votez pour la liste

POUR LA RECONQUÊTE D'UN SYNDICALISME INDÉPENDANT (PRSI)

Edith DANRY, cert. Lettres Modernes, Collège Pasteur - Montbard

Sophie LESSAVRE-MERLE, cert. Histoire-Géo., Collège François Pompon - Saulieu

Isabelle ELIES, cert. Espagnol - Lycée Stephen Liégeois - Brochon

Jacques TAISANT, cert. Mathématiques, Collège Les Lentillères - Dijon

Haridas MOUCHIQUEL, CPE retraité - Dijon

Marie-José DUBOIS, agr. Lettres Modernes, Lycée Le Castel - Dijon

Gérard LAVAU, ch. sup. Mathématiques, Lycée Carnot - Dijon

Antoinette BONGARD, cert. Allemand, Lycée Désiré Nisard - Châtillon/Seine

Philippe GIBERT, agr. Lettres Modernes, Lycée Prieur de la Côte d'Or - Auxonne

Madeleine GAILLARD, agr. Mathématiques, retraitée - Dijon

Anne GATOUILLAT, cert. Technologie, Collège Pasteur - Montbard

Pierre VALLET, agr. Sciences Physiques, retraité - Dijon

Eldina RAVEL, cert. Anglais, Collège Fontaine des Ducs - Châtillon/Seine

Benoît LEUTREAU, PLC2 cert. stagiaire Mathématiques, Collège Pasteur - Montbard

Emilie DUNSMORE, cert. Anglais, Collège Alesia - Venarey-les-Laumes.

LISTE OUVERTE POUR UNE SECTION DÉPARTEMENTALE DU SNES, ACTIVE, DÉMOCRATIQUE, UNITAIRE

Le gouvernement s'en prend violemment, avec cohérence et continuité, au service public d'éducation et à ses personnels, soumis comme l'ensemble des salariés du public et du privé à une politique de régression sociale qui touche tant l'emploi que les statuts, les salaires, les pensions que la protection sociale.

Le second degré est particulièrement touché par la suppression massive de postes, l'augmentation de notre charge de travail, l'accroissement de la précarité, le mépris et l'autoritarisme de grands et petits chefs, l'appauvrissement de la formation des élèves, selon une logique, initiée par la loi Fillon de casse méthodique du service public d'Éducation. (réforme Darcos des lycées, réforme du lycée professionnel, réforme de la formation des maîtres...)

Seules nos mobilisations peuvent imposer d'autres choix pour la justice sociale, la démocratie, les solidarités et l'égalité des droits. Quel que soit le gouvernement, la satisfaction de nos revendications dépend du rapport de forces que nous établissons. Pour ce faire, il est indispensable de développer un syndicalisme actif, démocratique et unitaire dans son action et ses objectifs.

ACTIF, DÉMOCRATIQUE, UNITAIRE

C'est ainsi que nous concevons le syndicalisme pour qu'il puisse aider à ces mobilisations indispensables. Le S2 anime la vie syndicale dans le département, fédère les initiatives des sections d'établissement, favorise la diffusion des informations, et impulse des actions.

Il s'appuie sur l'activité des sections déjà présentes dans les établissements et œuvre pour en créer de nouvelles, avec la volonté constante de coordonner leurs initiatives pour éviter l'isolement.

Chaque adhérent doit pouvoir trouver sa place et être partie prenante de l'action syndicale dans le département. C'est dans ce sens que nous souhaitons poursuivre le travail déjà engagé.

Les principes qui nous guident sont les suivants :

- **Unifier en les améliorant les situations et statuts des personnels**, parce que le pouvoir cherche à les mettre en concurrence pour imposer sa politique.
- **Faire vivre la FSU** pour mutualiser nos expériences, construire nos revendications et unir nos forces à tous les niveaux de l'éduca-

tion et de la fonction publique, parce que la casse des services publics nous affecte tous.

- **Travailler sur le terrain pour construire l'unité** avec d'autres organisations syndicales, fédérations de parents d'élèves et associations visant à mobiliser largement les personnels et les usagers pour défendre l'école, de la maternelle à l'université.

Notre objectif est à la fois de constituer une force d'opposition pour combattre l'ensemble des régressions gouvernementales, et une force de proposition pour construire l'école laïque, et démocratique que nous voulons.

DES AXES REVENDICATIFS CLAIRS ET COHERENTS

Pour un service public d'éducation de qualité, avec les moyens de se développer et de remplir ses missions :

- Agir pour la restitution des milliers de postes supprimés.
- Imposer l'abandon définitif de la réforme Darcos des lycées et en refuser toute expérimentation.
- Relayer les revendications des S1 pour contribuer à la construction des réformes nécessaires à l'évolution du système éducatif (en collèges, en lycées) dans l'optique d'un enseignement de qualité pour tous.

Pour un service public laïque et démocratique :

- Refuser l'autonomie des établissements qui les met en concurrence.
- Lutter contre la marchandisation de l'enseignement.
- Exiger le rétablissement de la carte scolaire pour préserver la mixité sociale et la pérennité des établissements.

Pour la priorité à l'éducation, contre le tout sécuritaire :

- Refuser le fichage et la biométrie.
- Défendre les libertés individuelles et collectives.

Pour la défense des équipes éducatives :

- Maintenir un suivi d'orientation encadré par des conseillers d'orientation psychologues.
- Maintenir et développer la qualité et la diversi-

(Suite page 8)

LISTE OUVERTE POUR UNE SECTION DÉPARTEMENTALE DU SNES, ACTIVE, DÉMOCRATIQUE, UNITAIRE

(Suite de la page 7)

té des interlocuteurs de l'élève (personnels enseignants, d'éducation, sociaux et de santé).

- Favoriser le travail en concertation des enseignants, des CPE et des autres personnels.

Pour la défense des statuts, des droits et garanties de tous les personnels :

- Imposer l'arrêt du recrutement de personnels précaires quels que soient leurs contrats.
- Titulariser tous les non titulaires, en exercice ou au chômage, sans discrimination, sur des postes statutaires à créer.
- Refuser l'arbitraire de l'évaluation et de l'évolution de carrière au gré des inspecteurs, des chefs d'établissement et du recteur.
- Refuser la mise en place de hiérarchies intermédiaires, entre la Direction et les enseignants.
- Maintenir les garanties statutaires contenues dans les décrets de 50.
- Défendre une formation des maîtres du premier et du second degrés, à la fois disciplinaire et professionnelle, appuyée sur le potentiel des IUFM, qui donne au futur enseignant, un statut de professeur stagiaire salarié.
- Revendiquer une revalorisation salariale pour tous les personnels des fonctions publiques et la reconnaissance de la qualification des personnels de l'Éducation Nationale.

Nous appelons tous les syndiqués à voter pour notre liste ouverte qui porte ces orientations, en continuité avec celles du mandat qui s'achève, au sein de la section de Côte-d'Or du SNES.

Nos élus dans le bureau départemental issu de ces élections proposeront aux élus issus des autres listes de travailler ensemble au sein du secrétariat élu par le bureau et chargé de l'animation au quotidien du SNES 21.

Isabelle **CHEVIET**, collègue Arthur Rimbaud, Mirebeau

Joëlle **DESFORGES**, retraitée

Isabelle **FARIZON**, lycée Jean-Marc Boivin, Chevigny Saint Sauveur

Alain **BRAYER**, collègue Jean-Rostand, Quétigny

Alexandre **VANESSE**, collègue Jean-Rostand, Quétigny

Marie-Laure **BLANCHARD**, collègue Clos-de-Pouilly, Dijon

Fabienne **BORRAS**, collègue Jean-Rostand, Quétigny

Jean **DANESI**, lycée Gustave-Eiffel, Dijon

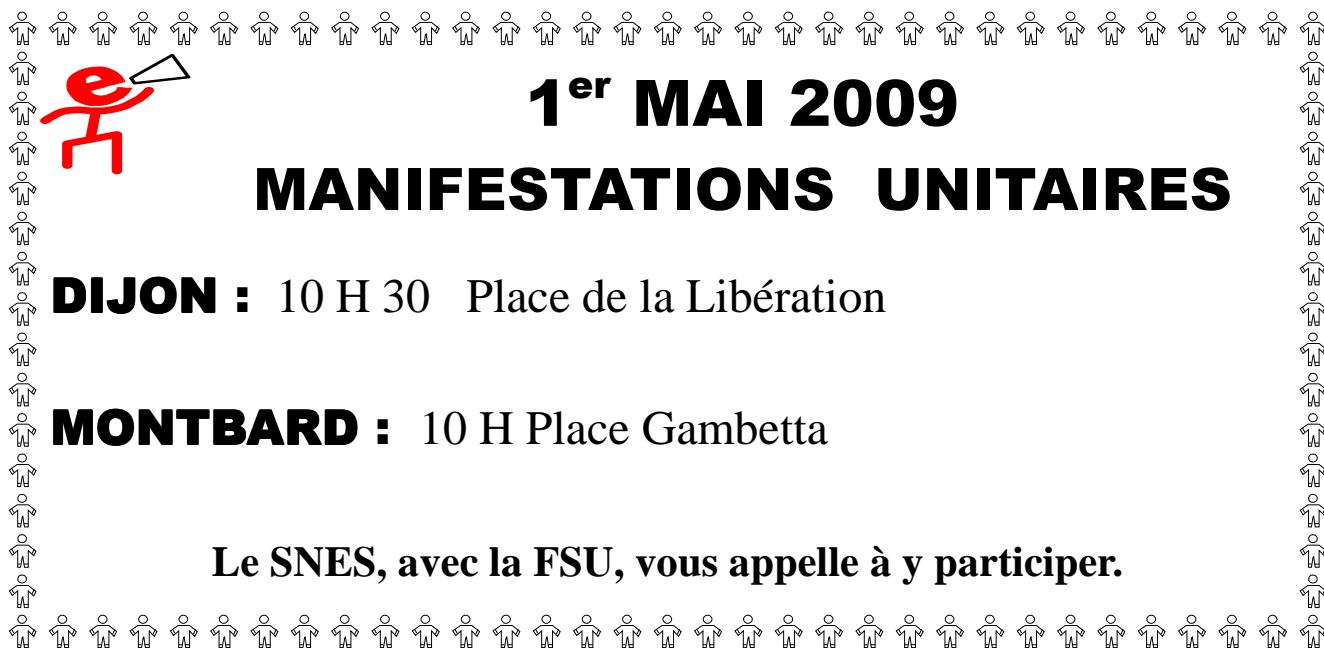
Alain **GRENIER**, collègue Marcelle-Pardé, Dijon

Patricia **MARC**, collègue M-Aymé, Marsannay-la-Côte

Dominique **MAURAGE**, collègue Camille-Claudé, Chevigny-Saint-Sauveur

Patrick **DEGRYSE**, collègue Les Lentillères, Dijon

Thierry **BLANCO**, collègue Arthur Rimbaud, Mirebeau
Odile **CINQUIN**, retraitée.



1^{er} MAI 2009

MANIFESTATIONS UNITAIRES

DIJON : 10 H 30 Place de la Libération

MONTBARD : 10 H Place Gambetta

Le SNES, avec la FSU, vous appelle à y participer.